

Membres du CLD présents : Joseph BONNEFOY, Armelle CAMPLAN, Raymonde CHEVRONNET, Alain MACHET, Joseph MOUGEL, Grégory KLERSCH, Robert TALBOT, Michel MAHIEU, Guy MATTIS, Jean François QUEST, Patrice DESCHAMPS, Roger POUSSIN, Eric CABOT, Chantal DIEBOLT, Hubert FRATICELLI, Florent CLAVEL, Laurent BATTIER

Excusés : Bernard ANDRE, Philippe BARGEOT, Jean Marie BERTHIER, Danièle BERTHIER, Marie Hélène COSTE, Véronique GENSAC, Agnès GIRARD, Gilles NANTET, Jacques VIBERT

***"La mise en place d'un SCOT (Schéma de COhérence Territoriale)
en Tarentaise ; avis et attentes du CLD"***

Préambule

Alain MACHET, Président, et Laurent BATTIER, animateur, rappellent les rencontres récentes du Conseil Local de Développement concernant sa préparation à la mise en place d'un SCOT en Tarentaise :

- en octobre : organisation d'une soirée d'information visant à mieux appréhender, mieux comprendre la démarche SCOT, ses enjeux, ses étapes (interventions de professionnels de la DDEA et de la région Rhône Alpes)
- en janvier : organisation d'une soirée d'information pour découvrir l'expérience de territoires voisins qui se sont engagés dans une démarche SCOT (intervention de M. le directeur de Métropole Savoie et de M. le Président du SIVU SCOT du Bassin d'Albertville)

La rencontre de ce jour, dans le prolongement des précédentes, a pour objet de réunir les membres du CLD, associatifs, habitants, professionnels, Consulaires etc, pour débattre ensemble des grands enjeux de notre projet de territoire, de nos attentes partagées vis-à-vis de ce document d'urbanisme.

1 - Principaux rappels sur la démarche SCOT

Le SCOT : les principes directeurs à respecter (Article L.121.1 du code de l'urbanisme)

- L'équilibre entre renouvellement urbain et développement rural nécessaire à la satisfaction des besoins
- L'équilibre entre la préservation des espaces agricoles et forestiers, la protection des espaces naturels et des paysages
- La diversité et la mixité sociale dans l'habitat urbain et rural
- L'utilisation économe de l'espace
- La maîtrise des déplacements
- La préservation de la qualité des milieux (air, eau, sol) et paysages
- La réduction des nuisances sonores,
- La sauvegarde du patrimoine bâti
- La prévention des risques

Le SCOT : les nouvelles exigences du «Grenelle de l'environnement »

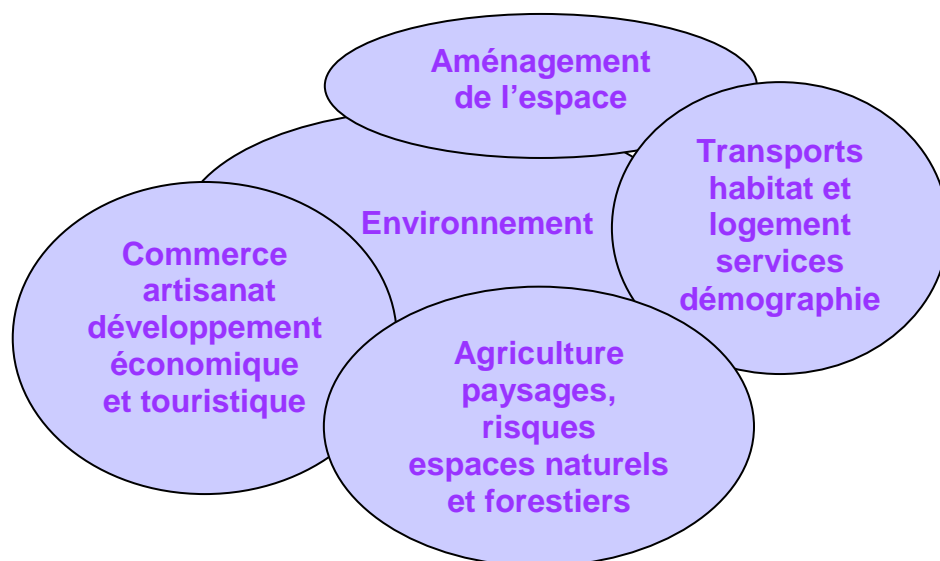
- Lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles
- Lutter contre l'étalement urbain
- Préserver la biodiversité, identification des continuités écologiques
- Assurer une gestion économe des ressources et de l'espace

Le SCOT fixe les objectifs des politiques publiques en matière de mixité sociale, d'habitat et de logements, de développement économique et touristique, de déplacements, de maîtrise du trafic automobile, d'équipement commercial et artisanal.

En zone de montagne, il détermine un nouvel encadrement des projets touristiques en précisant

- les orientations générales et principes justifiant et encadrant les opérations d'aménagement touristique à l'échelle du territoire
- la localisation, la consistance et la capacité globale d'accueil et d'équipement des « UTN de massif »
- les principes d'implantation et la nature des « UTN départementales »

Les thématiques à aborder de manière transversale par le SCOT Tarentaise



2 - PRECONISATIONS DU CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT

Les fondamentaux du SCOT, du développement durable à la concertation

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) écrit dans le cadre de la démarche SCOT sera le support primordial pour dessiner notre projet de territoire. Il repose nécessairement sur les trois piliers du développement durable que sont l'économie, le social et l'environnement. Ces trois fondamentaux constituent les composantes transversales du projet de territoire.

Aucune thématique, que ce soit l'habitat, l'agriculture, le transport etc, ne devra faire l'objet d'un traitement isolé et cloisonné mais sera considérée par rapport aux autres, chaque thématique du projet de territoire ayant inévitablement des incidences sur les autres.

Plusieurs remarques des membres du CLD sont émises concernant la position en amont des élus de notre territoire vis-à-vis de ce SCOT en création. En effet, la réussite de ce SCOT dépendra essentiellement de la concertation entre les communes et intercommunalités et l'acceptation par chacun de construire ensemble ce projet de territoire partagé qui ne pourra se concrétiser que dans la concertation et des choix collectifs.

Pour exemple, la Communauté de Communes du Canton d'Aime, représentée par l'un de ses Vice – Présidents, explique avoir délibéré pour la désignation d'un élu référent et la création d'une commission dédiée à ce SCOT.

Gestion du foncier et de l'espace : densification et réhabilitation pour mot d'ordre

Les fondamentaux de la démarche SCOT reposent en grande partie sur l'optimisation de la gestion du foncier. Cette orientation est d'autant plus appuyée pour un projet d'urbanisme construit en territoire de montagne où le foncier exploitable est plus rare et donc sollicité.

Il est rappelé que les décisions locales qui constitueront le socle du SCOT devront respecter, se mettre en conformité, avec les textes d'ordre supérieure : Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord si l'Etat poursuit la démarche et charte du PNV en cours d'élaboration.

Un membre du CLD rappelle que les grands sites de Tarentaise ne doivent pas être considérés comme une propriété de telle ou telle commune. Il est normal que l'Etat fasse valoir l'intérêt général.

Le développement économique et touristique de notre territoire doit être possible et conçu sans forcément faire l'abstraction de la préservation de l'espace et du foncier : la densification devra être le mot d'ordre de ce SCOT, pour une meilleure gestion de l'espace à vocation économique ou urbaine.

De l'habitat en Tarentaise...

Ce SCOT devrait permettre de limiter et de cadrer toutes formes de pression auprès des mairies émanant de propriétaires fonciers qui souhaitent voir leurs parcelles rendues constructibles afin d'envisager une opération financière.

Nous constatons que les parcelles des lotissements sur la Tarentaise sont déjà de plus en plus petites. Ce phénomène s'explique vraisemblablement autant par une prise de conscience des élus que par la forte hausse du prix du foncier au cours de ces dernières années.

Les membres du CLD souhaitent vivement que la restauration des maisons soit privilégiée plutôt qu'une course perpétuelle à la construction de résidences neuves. Les choix de rénovation des logements vides doivent donc être prioritaires dans une logique de densification mais tout en conservant la qualité de notre patrimoine architectural. Ceci peut être favorisé par les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat.

D'ailleurs, l'expérience des territoires voisins engagés dans des démarches SCOT nous invitent fortement à rechercher la densification, à « boucher les dents creuses », à favoriser le vertical et à promouvoir l'habitat intermédiaire.

L'enjeu de notre territoire, selon les membres du CLD, est de rechercher de manière prioritaire de meilleures gestions de l'espace dans le bâti : cet objectif doit se traduire par des incitations à l'habitat collectif plutôt qu'individuel. L'habitat collectif doit proposer aux futurs acquéreurs des avantages qualitatifs certains qui peuvent se traduire par des parcelles de jardin à disposition, des espaces verts partagés de qualité, et autres avantages qui pourraient dynamiser les demandes.

Pour ce qui concerne la localisation prioritaire des pôles de développement de l'habitat, il nous semble indispensable de favoriser en priorité toutes constructions ou réhabilitations à proximité des voies de transports collectifs ou sur des sites permettant demain à ces transports de se développer sans trop de contraintes. Alors, l'offre de possibilités de constructions éloignées des centres urbanisés et des voies de communication devra être raréfiée. La prise en compte des effets démographiques, notamment les risques de vieillissement de la population et l'accueil de nouveaux arrivants sur la Tarentaise, sont des paramètres à intégrer dans notre démarche de SCOT. Il faudra par exemple favoriser pour les personnes âgées le rapprochement vers les pôles urbains où sont concentrés les services prioritaires.

Si le schéma idéal consiste à concentrer au mieux l'habitat à proximité des bourgs et des pôles urbains, il s'agit toutefois de prendre en considération deux paramètres primordiaux, deux risques soulevés par les membres :

- ne pas pour autant nuire au maintien de l'activité agricole. En effet, les terrains concernés à proximité des bourgs, assez plats, sont souvent les plus favorables à notre agriculture,
- ne pas nuire à la mixité sociale en incitant et en concentrant les familles plus modestes sur les mêmes sites en bordure de pôles urbains et en laissant les familles plus aisées s'installer dans les sites plus calmes et reculés.

La qualité de l'isolation de l'habitat neuf ou rénové est bien évidemment aussi à prendre en considération dans ce projet de territoire. L'isolation des bâtiments anciens pourrait être également une occasion de reconquête architecturale pour notre vallée.

Ces éléments devront se retrouver au sein d'un Plan climat énergie intégré au futur SCOT.

Ce SCOT devra permettre de revaloriser les alpages et les paysages. Il devrait également protéger les sites emblématiques. Si une partie de l'espace n'est plus valorisée par l'agriculture ou la forêt, il faudra, et ce dans la mesure du possible, les optimiser de manière différente. L'utilisation, par exemple, des pentes à proximité des bourgs centre pour la construction de nouveaux logements et d'habitats intégrés aux paysages est une piste à explorer. D'ailleurs, des constructions récentes sur des pentes sont à pointer comme des initiatives intelligentes.

... A la gestion de nos stations de ski

Le CLD souhaite vivement que le SCOT puisse permettre de réfléchir et de choisir prioritairement, dans nos stations de sport d'hiver, la réhabilitation de l'existant plutôt que la construction massive de nouveaux lits pour les années à venir.

Les UTN doivent être prévues dans la démarche SCOT ce qui pourrait permettre aux différents acteurs de partager une vision globale et murement réfléchie de l'avenir de notre territoire. Toutes les constructions de nouveaux lits doivent être envisagées dans une optique de meilleure gestion de l'espace, comme suggéré par la DTA des Alpes du Nord. La notion de « station sur la station » est à retenir. La question des lits froids doit trouver des solutions pérennes.

Est évoqué le fait que les habitants ne se logent pas de manière définitive en station, et ce de moins en moins, pour des raisons d'éloignement des services, du faible nombre des commerces ouverts à l'année, mais aussi en raison du coût des logements qui oblige à se concentrer sur de très petites surfaces peu compatibles avec une vie de famille. Une réflexion et un effort des stations seraient les bienvenus pour permettre de maintenir des habitants à l'année dans des conditions financières acceptables et pour des surfaces habitables raisonnables. Des politiques de logements sociaux en station seraient à encourager.

Le CLD prend connaissance du travail de fonds que va enclencher la CCI auprès de ses ressortissants en stations sur le thème de leur conception de l'avenir des stations.

Au moins aussi intensément que nos actions de promotion touristique, le transport ferroviaire est à conforter et à développer ainsi que tous les modes de transport collectif ou doux. Il s'agit essentiellement de lutter contre l'engorgement des vallées le samedi et de développer les passerelles entre la gare et la station de ski pour éviter le « tout voiture » qui explique jusqu'à 75 % des gaz à effets de serre liés à l'industrie touristique.

Pour un développement économique cohérent et harmonieux

De l'agriculture ...

L'agriculture est étroitement liée au tourisme et aux paysages, elle s'adapte : son enjeu est de toujours continuer à vendre cette image «Tarentaise». L'équilibre ne doit pas être renversé pour conserver la valeur et la richesse de notre agriculture.

Une augmentation de la population, du fait de l'arrivée de nouveaux habitants, peut avoir pour incidence la diminution des terrains envisageables pour l'assise de notre agriculture. Le SCOT doit permettre de favoriser les nécessaires « Association Foncières Pastorales » pour faciliter l'installation de nouveaux jeunes agriculteurs. Pour maintenir un potentiel d'hectares exploitables suffisants, un maximum de fourrage et optimiser le travail des agriculteurs il faudrait définir un certain nombre de zones agricoles protégées.

L'initiative de la Communauté de Communes du Canton d'Aime visant à développer l'irrigation sur certaines parcelles pour intensifier l'agriculture et la rendre plus productive est signalée. Aussi, M. Deschamps explique le processus de relance de l'irrigation sur le versant du soleil, méthode traditionnelle à valoriser selon plusieurs membres. Cette piste de réflexion devra toutefois faire la preuve de sa compatibilité en matière de biodiversité et de bonne gestion de la ressource en eau.

.... en passant par le commerce en centre ville

Pour les membres du CLD, le commerce de proximité, les petits commerces de détail, doivent être considérés comme un indispensable vecteur de lien social notamment dans les petits bourgs ou les hameaux. Il faudra veiller à maintenir certaines activités élémentaires, notamment les commerces qui, au-delà de leur vocation économique permettent un véritable service de proximité.

Le constat de certaines fermetures de commerces en fonds de vallée, notamment sur les Bourg centre de la Haute Tarentaise, est préoccupant.

Les droits de préemption désormais permis aux élus sur les baux communaux et les pas de porte sont des outils opérationnels pour une affectation de qualité des entités commerciales.

Certains SCOT définissent jusqu'à des objectifs quantitatifs de surfaces de commerces à développer ou maintenir sur les différents pôles commerciaux de leur territoire.

Il faudra nécessairement trouver un équilibre entre les grandes surfaces des territoires et hors territoire (attractivité des villes voisines et du pôle d'Albertville) et le commerce local. Une logique de complémentarité devra être favorisée plutôt qu'une logique de concurrence improductive entre petits

commerces en centre ville et moyennes ou grandes surfaces. Le maillage commercial le plus pertinent devra être trouvé.

Selon les membres, un volet spécifique au commerce est à intégrer dans le SCOT.

...aux zones d'activité

Afin de nous permettre un développement économique cohérent et harmonieux, un travail d'identification et de priorisation des zones d'activité les plus pertinentes pour la localisation des entreprises est à construire en Tarentaise. Cette priorisation devra prendre en compte les déplacements professionnels et commerciaux générés.

La revitalisation du 7eme BCA, qui fera l'objet d'une séance plénière du CLD en avril prochain, devra être intégrée dans ce projet de SCOT au vu de ses enjeux économiques forts pour le territoire et de l'offre importante d'espace que ce site représente.

Dans les zones d'activité, il s'agit de reconquérir du caractère pour les bâtiments (commerciaux, artisanaux, services...). En effet, les intérêts économiques de notre territoire ne doivent pas nuire à la qualité de notre paysage et de notre patrimoine sur lesquels repose toute notre richesse.

Une prise de conscience pour préserver le charme de nos paysages est plus que nécessaire. Sont montrées du doigt certaines zones commerciales ou artisanales pour leur laideur.

Il faudra aussi, au travers du SCOT, dans certaines zones d'activité, inciter la densification de l'utilisation de l'espace par les enseignes ; favoriser le développement d'étages sur les bâtiments existants où à venir tout en promouvant l'amélioration de la qualité architecturale. Au même titre que pour ce qui concerne l'habitat, des outils concrets doivent être développés pour inciter à la réhabilitation de l'existant.

Les membres du CLD s'interrogent vis-à-vis de notre très forte dépendance vis-à-vis du tourisme. Ce schéma de développement exclusif n'est évidemment pas viable sur du long terme, du fait du coût des transports et du réchauffement climatique.

Des choix d'implantations prioritaires d'activités dans certaines zones d'activité (terrain disponible ou réhabilitation d'anciens bâtiments) ou dans l'accueil des projets doivent être établis. Il faut se donner les moyens de choisir et d'anticiper : nouvelles technologie de l'information et de la communication, métiers liés à l'environnement...

Une réflexion sur les emplois de demain parait aujourd'hui incontournable à l'échelle de notre territoire (pour information, une séance du CLD sur ce thème est prévue au cours du mois de juin prochain).

Alain MACHET
Président